

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2024009061

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 02 septembre 2024
Votes exprimés : 17

Séance du 09 septembre 2024

Le 09 septembre 2024 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : M. Jacques DUBOUT (maire) – Mme Evelyne MARTIN – M. Patrick HEIDELBERGER – Mme Donata ROTH – M. Jean-Laurent FERVEL – Mme Marie-Anne SOLETTI – Mme Dominique PORTEILLA FOURNIER – M. Nicolas BLOUQUY – M. Daniel DEVISCOURT – M. Roland MERLEAU – Mme Céline PAUGET – M. Franck PERRET – Mme Roxane PERRET – Mme Laurence TAQUET

PROCURATIONS : M. Michael BIRNER donne pouvoir à M. Patrick HEIDELBERGER – Mme Emeline HEDRICH donne pouvoir à M. Michael BLOUQUY – Mme Jocelyne PETRY donne pouvoir à Mme Donata ROTH

ABSENTS: M. Cyrille ROBERT – Mme Pascale STEINMANN

Secrétaire de séance : M. Patrick HEIDELBERGER

OBJET : SUBVENTION CLUB DE FOOT VERSONNEX GRILLY SAUVERNY

Le maire demande au conseil municipal suite à la réception tardive de la demande, de l'autoriser à verser la subvention au club de foot pour l'année 2024-2025, d'un montant de 1 500€.

Le conseil municipal doit donc délibérer pour l'attribution de la subvention pour le club de foot.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le versement de la subvention ci-dessus ;

D'AUTORISER Le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant ;

D'INSCRIRE la dépense dans le budget communal.

Rendu exécutoire
Le 10/09/2024
Publié
Le 13/09/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

